

AVANCEMENT SPECTACULAIRE des adjoints PPL2 au grade de PPL1 !!!

Grâce au PPCR signé par l'UNSA, le nombre d'adjoints ayant bénéficié d'un avancement de grade a doublé cette année !!

L'UNSA-Administratifs félicite chaleureusement les nouveaux promus !

La CAP d'avancement des adjoints d'administration, deux fois reportée, s'est finalement tenue le jeudi 20 juillet dernier.

Cette année, **73 adjoints PPL2** (Principal de 2^{ème} classe) de la DGAC et de Météo France ont eu la joie d'avoir un avancement de grade en **adjoints PPL1** (Principal de 1^{ère} classe). **73 adjoints**, soit deux fois plus que l'an dernier où « seulement » **37 adjoints PPL2** avaient été promus !

L'arrêté du 1^{er} août 2016 a fixé le taux de promotion au dernier grade des adjoints à 20 % en 2016 et également à 20 % en 2017. Alors, pourquoi cette **augmentation incroyable de 100 % de promus cette année** ? Vous êtes nombreux à nous avoir contactés pour en connaître la raison.

La réponse est simple : l'accord « Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations » dit PPCR, **signé en 2015 par l'UNSA mais rejeté par la CGT, FO et Solidaires** a permis, **entre autres avancées (*)** la fusion donc l'absorption de tous les adjoints de 1^{ère} classe dans le grade de PPL2 à compter du 1^{er} janvier 2017.

En conséquence, comme les adjoints sont désormais environ deux fois plus nombreux dans le grade actuel de PPL2, les promotions ont donc mathématiquement doublé !

Aujourd'hui, ce double effet de promotion de tous les adjoints de 1^{ère} classe dans le grade de PPL2 ainsi que **le doublement du nombre de promus au choix en PPL1 a particulièrement ravi les adjoints d'administration concernés... ainsi que les signataires du PPCR.**

Toutefois, malgré cette progression du nombre de promus, l'UNSA considère que le taux de promotion des adjoints et des assistants reste toujours insuffisant et continuera de réclamer la revalorisation de ce taux à l'administration pour les années à venir.

(*) Avancées PPCR : revalorisation de la grille indiciaire, augmentation de 11 points d'indice dans le dernier échelon du dernier grade (PPL1), transposition d'une part d'indemnitaire dans l'indiciaire pour augmenter la pension lors du départ à la retraite... bref, des avancées à terme pour tous les agents.